

## COMMUNE DE LAVEYRON

### Compte rendu du conseil municipal Séance du 13 décembre 2021

---

Le 13 décembre 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

**Présents :** Mmes BUARD Marie-Pierre, LEULY-BRUYERE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène.  
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, PETIT Gilles  
RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

**Absents excusés :** Mme VERNET Sylvaine,  
M. JACQUET Hervé, PANAYE Laurent.

**Absents :**

**Pouvoirs :** M. JACQUET Hervé a donné pouvoir à M. BUISSON Thierry.  
M. PANAYE Laurent a donné pouvoir à M. VIZIER Christian.  
Mme VERNET Sylvaine a donné pouvoir à M. GATTI Lionel.

La séance est ouverte à 19 h 01.

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 9 novembre (1 abstention).**

---

#### **Délibération n°13122021-01 : Pacte de gouvernance**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de gouvernance entre les Communes membres et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche tel que présenté et annexé.*

#### **Délibération n°13122021-02 : Nomenclature budgétaire et comptable M57**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe, à compter du 1er janvier 2022, opte pour le recours à la nomenclature M57 développée, conserve un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, précise qu'il n'y aura pas d'amortissement et autorise Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.*

#### **Délibération n°13122021-03 : Adhésion convention unique pôle archives, numérisation et RGPD du CDG26**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents, autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération, et inscrit les crédits au budget.*

#### **Délibération n°13122021-04 : Création d'un emploi permanent au service technique**

Monsieur BUISSON n'a pas pris de part au vote.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi permanent sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, à compter du 15 janvier 2022. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, autorise le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions de responsable du service technique, sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le niveau de recrutement correspond à la catégorie C et la rémunération correspond à l'échelle C2, autorise le recrutement d'un agent, sous contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir, inscrit les crédits nécessaires au budget et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et de procéder au recrutement.*

**Délibération n°13122021-05 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 01/01/2022 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, précise que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :*

*Filière : Administrative,*

*Cadre d'emploi : Adjoint administratif,*

*Grade : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :*

*- ancien effectif : 0*

*- nouvel effectif : 1*

*précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et de procéder au recrutement.*

**Délibération n°13122021-06 : Suppression d'un poste permanent de rédacteur à temps complet**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, supprime un emploi de d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet, modifie le tableau des emplois permanents :*

*Filière : technique*

*Cadre d'emploi : agent de maîtrise principal*

*Grade : agent de maîtrise principal : - ancien effectif : 1*

*- nouvel effectif : 0*

*précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

**Délibération n°13122021-07 : Recensement de la population 2022 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'agents non titulaires en qualité d'agent recenseur à temps non complet pour la période du 20 janvier au 19 février, comprenant les journées de formation et les opérations de recensement, charge Madame le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs, décide que la rémunération des agents recenseurs correspondra à la moitié de la dotation forfaitaire de 2 196 €, soit 1 098 € bruts par agent recenseur, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.*

**Délibération n°13122021-08 : Demande d'aide complémentaire (avenant) à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des arrêts de bus accessibilité**

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « Ancienne Mairie », accepte l'aménagement de cet arrêt de car ainsi que la fourniture et la pose d'un abri voyageur à cet arrêt sur notre commune, sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, valide le plan de financement suivant :*

<i>Organisme et origine</i>	<i>Subvention escomptée</i>	<i>Montant supplémentaire escompté en €</i>
<i>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>80 % du montant HT des travaux</i>	<i>2 415,20 €</i>

*et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*